TL 2874

Timor

Posições oficiais do

Movimento dos não-alinhados

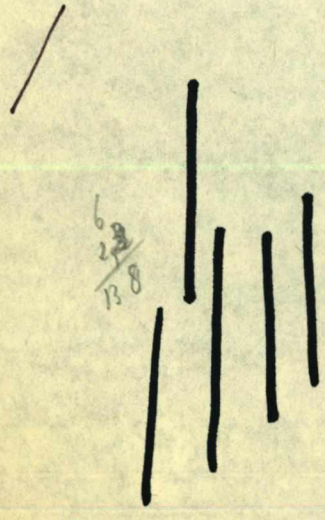

CIDAC
Centro de Documentação

Não-alinhados — Comunicado da Conferência Ministerial Belgrado (25-30/7/78)

132. La Conférence note avec une vive satisfaction que la prochaine Conférence au sommet du Mouvement se tiendra pour la première fois en Amérique latine, dans la République de Cuba. Ce choix offrira au Mouvement une excellente occasion d'exprimer sa solidarité avec les pays latino-américains et de contribuer dans une mesure importante à l'affirmation de leur souveraineté nationale, de leur droit à un développement économique et social indépendant, et de leur droit à vivre dans la paix et la sécurité.

Timor oriental

133. A la suite des décisions de la cinquième Conférence des pays non alignés, les Ministres affirment le droit du peuple du Timor oriental à l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

Territoires non autonomes

134. Les Ministres réaffirment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de tous les territoires non encore autonomes, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et exigent que les puissances coloniales et administrantes créent rapidement des conditions normales pour la réalisation du droit à l'autodétermination de ces peuples.

135. Les Ministres affirment leur conviction que l'existence de bases militaires étrangères sur les territoires coloniaux et non autonomes constitue un obstacle à la mise en oeuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Ils observent que les pays non alignés devraient continuer à oeuvrer pour le retrait dans les plus brefs délais de toutes les bases militaires étrangères de ces territoires afin de permettre à leur population de réaliser leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance.

COREE

136. La Conférence constate avec préoccupation que la Corée reste encore divisée bien que le peuple coréen aspire à une réunification pacifique de sa patrie, d'où résulte une tension qui constitue pour la paix une menace potentielle. Les Ministres des affaires étrangères rejettent toutes les tentatives visant à diviser la Corée en deux parties, contrairement au voeu du peuple coréen.

137. Les Ministres saluent la persévérance du peuple coréen dans ses efforts pour parvenir à la réunification indépendante et pacifique de son pays, sans aucune ingérence étrangère conformément aux trois Principes d'indépendance, de réunification pacifique et de grande unité nationale, énoncés dans le communiqué commun Nord-Sud du 4 juillet 1972.

138. La Conférence invite tous les pays à respecter le voeu du peuple coréen d'une réunification pacifique, et exprime l'espoir que la réalisation de ce voeu sera facilitée par le retrait de toutes les troupes étrangères, la dissolution du «Commandement des Nations Unies», le démantèlement de toutes les bases militaires étrangères et autres installations militaires étrangères en Corée du Sud, et par le remplacement de l'Accord d'armistice par un Accord de paix durable, qui tienne compte des intérêts tout le peuple coréen et de la libre expression sa volonté.

Océan Indien

139. La Conférence a examiné l'évolution d situation dans l'océan Indien depuis la cinqui Conférence des pays non alignés. Les Ministres pellent la Déclaration de la cinquième Confér et réaffirment l'adhésion des pays non alignés Déclaration faisant de l'océan Indien une zone paix, adoptée par l'Assemblée générale en 1971. réaffirment leur volonté inébranlable d'atteindre jectif de transformation de l'océan Indien en zone de paix afin de sauvegarder l'indépendance souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats la région. Les Ministres rappellent la position et décisions de la cinquième Conférence des pays alignés quant aux droits de tous les Etats d'uti l'océan Indien librement et sans entrave, confor ment au droit international, à condition que rien menace l'indépendance, la souveraineté et l'inté territoriale des Etats riverains de l'océan Ind Ils condamnent la création, le maintien et l'ex sion de bases et d'installations militaires étrang dans la région de l'océan Indien, telle Diego Ga qui constitue une menace directe contre l'indé dance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et développement pacifique des Etats de la région. Conférence condamne les bases militaires de l'A que du Sud et le système de surveillance établi celle-ci en coopération avec certaines puissances dentales, qui constitue, avec la présence milit croissante de l'Afrique du Sud dans cette région, menace à l'encontre de la paix dans la région et mouvements de libération en Afrique. La Confér exige que soit mis fin à toutes les bases militai étrangères, installations militaires et autres serv de soutien logistique, à la mise en place d'ar nucléaires et d'armes de destruction massive e toute manifestation de la présence militaire grandes puissances dans l'océan Indien conçue le contexte de la rivalité entre grandes puissan Les Ministres réaffirment la position prise par cinquième Conférence des pays non alignés qu invité les Etats côtiers et ceux de l'arrière-pays pas devenir membres d'alliances ou de pactes m taires établis dans l'esprit de rivalité des gran puissances ou affectant gravement les intérêts peuples de la région. Tout en notant que des versations visant à limiter leur présence dans l'oc Indien ont été entreprises par deux grandes p sances, la Conférence tient à souligner leur po et leur nature limitées, car ces conversations vont pas assez loin pour atteindre les objectifs la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone paix. Les Ministres ont également exprimé déception en constatant que même ces conversat limitées semblent ne pas faire de progrès. Ils dem dent aux grandes puissances d'élargir la portée leurs conversations et d'entreprendre des négo tions avec les Etats du littoral et de l'arrière-p afin d'atteindre les objectifs de la résolution de l'Assemblée des Nations Unies.

140. Les Ministres soulignent la nécessité de voquer une Conférence sur l'océan Indien et co dèrent que la décision, prise par l'Assemblée géné à sa 32ème session, de convoquer une réunion

pas encore accordé leur aide à répondre positivement et rapidement.

CHYPRE

82. Rappelant les déclarations antérieures des non-alignés sur Chypre, le Bureau a exprimé sa grave préoccupation devant la persistance de la crise et a déploré le fait qu'une partie du territoire de la République de Chypre restait occupée par des troupes étrangères, malgré les résolutions de l'ONU et les déclarations du Mouvement des non-alignés. Il a renouvelé son soutien complet et sa pleine solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République de Chypre, membre fondateur du Mouvement non aligné, et a réclamé l'application immédiate des résolutions de l'ONU — et plus particulièrement de la résolution 3212 (XXIX) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale et que le Conseil de sécurité a faite sienne dans sa résolution 365 (1974) — et a invité tous les Etats à respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et sa condition de pays non aligné et à mettre un terme à toute ingérence étrangère dans ses affaires intérieures; il a demandé le retrait immédiat et inconditionnel de Chypre des forces armées étrangères et l'adoption de mesures urgentes pour que tous les réfugiés rentrent, sains et saufs, dans leurs foyers, y compris la recherche des disparus et des explications sur leur disparition, ainsi que le respect des droits de l'homme de tous les Chypriotes.

83. Le Bureau a par ailleurs exhorté toutes les parties concernées à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et a déploré les mesures déjà prises, notamment celles, arbitraires, visant à provoquer par n'importe quel moyen un changement dans la structure démographique de l'île. La situation créée par de telles mesures ne devrait pas pouvoir influer sur la solution de la question chypriote.

84. Le Bureau a recommandé que le Conseil de sécurité garde constamment à l'étude la question chypriote et prenne des mesures efficaces, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, pour assurer l'application rapide des résolutions de l'ONU concernant Chypre.

MAYOTTE

85. Bien qu'elles aient conquis leur indépendance, les îles Comores continuent d'être les victimes de l'agression impérialiste. Le Gouvernement français viole l'intégrité territoriale et l'unité politique de cet Etat, en essayant de démembrer Mayotte qui forme avec les îles d'Anjouan, de la Grande Comore et de Moheli, l'archipel des Comores.

Le Bureau a condamné l'intervention française dans cette région qui viole les principes contenus dans la Charte des Nations Unies et en particulier ceux de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960.

86. Le Bureau a estimé que la décision du peuple des îles Comores n'avait pas été respectée par la

tretient.

CIDAC
Centro de Documentação

COREE

87. Le Bureau a examiné la situation en Corée et a demandé la cessation immédiate des nouvelles manoeuvres de provocation guerrière en Corée du Sud et des projets visant à créer «deux Corées» et a réaffirmé son soutien à la juste revendication du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique du pays sans intervention étrangère, sur la base des trois principes de réunification énoncés dans la déclaration commune nord-sud du 4 juillet 1972, par le retrait inconditionnel de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud et de tous leurs moyens de guerre, y compris les armes nucléaires et des bases militaires, la dissolution du commandement des Nations Unies et le remplacement de l'accord d'armistice coréen par un accord de paix.

KAMPUCHEA ET VIET NAM

88. Le Bureau a exprimé l'espoir que, conformément aux principes du Mouvement des non-alignés, les problèmes se rapportant aux relations entre le Viet Nam et le Kampuchea soient réglés pacifiquement, sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence réciproque dans les affaires intérieures et que des négociations aient lieu à cette fin entre les deux pays.

LAOS ET VIET NAM

89. Le Bureau a pris note avec satisfaction du fait que le Fonds de solidarité des pays non alignés pour la reconstruction du Laos et du Viet Nam avait été créé conformément à la résolution pertinente de la Conférence au sommet de Colombo. Le Bureau a invité tous les pays non alignés à renouveler leur soutien à ce fonds afin qu'un rapport portant sur ses opérations fructueuses puisse être présenté aux chefs d'Etat ou de gouvernement à leur sixième conférence au sommet.

TIMOR ORIENTAL

90. Partant de la décision adoptée par la ciquième Conférence au sommet des pays non alignés, le Bureau a réaffirmé le droit du peuple est-timorais à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies.

AMERIQUE LATINE

91. Le Bureau a manifesté son soutien résolu aux actions entreprises par les pays latino-américains en vue de consolider et de défendre leur souveraineté nationale, ainsi que de récupérer leurs ressources na-

Não-alinhados — Comunicado do Bureau de Coordenação, Havana (15-20/5/78)

CIDAC
Centro de Documentação

Não-alinhados — Comunicado da reunião ministerial do Bureau de Coordenação
Nova Delhi (7-11/4/77)

tenus et completés dans le
lu Conseil de sécurité, de
dans les déclarations des
t toujours le cadre valable
du problème chypriote, et
on urgente et totale tenant
olution de l'Assemblée géné-
au demande le retrait im-
l des forces armées étran-
de Chypre ainsi que l'ini-
faciliteront le retour au foyer
les réfugiers.
avec plaisir le renouvellement
les communautés grècque et
ge du Secrétaire général des
de certains aspects fondamen-
Chypre en invite les deux
négociations d'une manière
lelle, afin d'arriver librement
et mutuellement acceptable,
tions et déclarations précitées.

ZONE DE PAIX

coordination souligne à nou-
et unanime des pays non-
ne de paix dans l'Océan indien,
olution №. 2832 (XXVI) adop-
énérale des Nations Unies en
amne l'établissement, l'entre-
des bases militaires étrangères
la, qui sont en contradiction
nés par les pays riverains,
et par la communauté in-
la liquidation des surenchères
puissances et de la tension
Le Bureau rappelle également
mbo qui plaide en faveur de
zone de paix dans l'Océan in-
turelles. Le Bureau invite les
de l'arrière-pays à s'abstenir
iances ou pactes planifiés dans
valité des grandes puissances.
coordination constate que des
cours au sujet de la convoca-
sur l'Océan indien, afin d'ap-
des Nations Unies sur l'Océan
ne de paix. Le Bureau exprime
es puissances et les principaux
de l'Océan indien coopéreront
sur l'Océan indien et dans ce
rend acte des récentes déclara-
issances se rapportant à l'éta-
de paix dans l'Océan indien.

IA ET VIETNAM

coordination salue la victoire
es du Campoutchia Démocra-
que Démocratique du Laos et
cialiste du Viétnam dans leur
on nationale. Rappelant les dé-
mmet de Colombo, le Bureau
à coopérer activement au dé-
pays et à leurs efforts dirigés
de leur économie.
e coordination constate avec
des activités du Fonds de soli-
-alignés pour la reconstruction
du Laos et du Viétnam, établi à la Cinquième conférence au plus haut niveau. Le Bureau se déclare convaincu que ce Fonds agira, à travers la coopération active des pays non-alignés, d'une manière expéditive et sans obstacles à la satisfaction des besoins urgents de ces pays.

51. Le Bureau de coordination souligne que les Etats Unis d'Amérique doivent respecter les obligations contractées en accord avec l'article 21, chapitre VIII de l'Accord de Paris sur le Viétnam. Le Bureau invite le Conseil de sécurité des Nations Unies d'examiner d'urgence et de manière positive, la demande d'adhésion aux Nations Unies de la République Socialiste du Viétnam, conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies №. 31/21.

52. Le Bureau de coordination a pris acte du rapport présenté par la délégation de la République Démocratique Populaire du Laos, et, dans cet ordre d'idées, il a de nouveau souligné son plein soutien au principe du droit à l'indépendance à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de tous les Etats de cette région.

53. Le Bureau de coordination est persuadé que les pays introduits dans cette crise oeuvreront, par voie de négociations constructives, à l'élimination de toutes les tensions et obstacles qui gênent la promotion du développement positif de l'amitié et de la coopération, qui existaient dans cette région.

TIMOR ORIENTAL

54. Tenant compte de la décision adoptée à la Cinquième conférence des pays non-alignés au plus haut niveau, le Bureau confirme le droit du peuple de Timor Oriental à l'autodétermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

COREE DU SUD

55 Le Bureau de coordination a examiné la situation en Corée et a demandé le retrait de la Corée du Sud de toutes les troupes étrangères et de leur appareil militaire, y compris l'armement nucléaire, la fermeture des bases militaires étrangères, l'abolition du «commandement des Nations Unies» et le remplacement de l'accord sur le cessez-le- feu militaire en Corée par un accord durable et positif qui assurera la paix et la sécurité sur la péninsule de Corée.

56. Le Bureau de coordination exprime son soutien à la lutte du peuple de Corée pour la création d'une atmosphère favorable à la promotion de l'unité nationale et à la réunification pacifique de la Corée, moyennant l'entière indépendance et sans ingérence du dehors, exposée dans la déclaration conjointe du Nord et du Sud du 4 juillet 1972.

AMERIQUE LATINE

57. Le Bureau de coordination exprime son plein soutien aux efforts des pays latino-américains dirigés vers le renforcement de leur
et l'établissement du contrôl
Le Bureau exprime la solida
sont exposés aux pressions e
tatives de déstabilisation.

58. Le Bureau de coordi
quiétude en raison de l'existe
niaux en Amérique Latine et
militaires étrangères qui rep
à la paix et à la sécurité dans
regrette l'utilisation de merce
roriste dans cette région. Dar
Bureau exprime son inquiétu
dents tragiques, y compris l
l'avion de ligne cubain.

59. Le Bureau de coordin
tien le plus ferme au gouvern
Panama dans tous les forums
regagner le droit à leur pro
sur l'ensemble de leur territoi
formule l'espoir que les nég
conclusion d'un nouvel accord
se termineront rapidement et
Canal et la zone autour du
d'urgence sous l'entière souve
véritable du Panama.

60. Le Bureau de coordin
cisions précédentes qui den
immédiate et inconditionnelle
de Cuba et met en évidence le
à des réparations pour les pe
mes causées par l'agression
Le Bureau exprime une fois
avec la juste revendication c
à Cuba du territoire nation
par la base maritime amér

61. Le Bureau de coordin
tien au droit inaliénable du pe
détermination et à l'indéper
que la solidarité avec sa lu
extérieures dirigées vers so

62. Rappelant les décision
de coordination réitère son s
times du peuple de Portoric
et à l'indépendance et deman
urgentes dans ce sens. Le Bu
tion des négociations dirigée
de la souveraineté argentin
Malvin.

63 Le Bureau de coordin
darité avec le peuple du C
l'établissement d'un régime d
tirait le respect des droits de

LE RELACHEMENT DE LA

64. Le Bureau de coordi
réalisé dans le relâchement
grandes puissances. En mê
souligne que la détente, pour
réelle, doit être élargie à tout
et que tous les pays, dévelo
veloppement, grands et peti
conformément à l'esprit du
souveraineté nationale, de la
tégrité territoriale et de la
affaires intérieures des Etats.

CIDAC
Centro de Documentaç

Não - alinhados

Declaração Política da Cimeira de Colombo (16-19/8/76)

les formes du néo-colonialisme et des rapports d'hégémonie.

Les pays non alignés doivent faire preuve de vigilance pour éliminer toutes les formes de relations inégales et de domination qui constituent l'impérialisme.

33. La Conférence a noté également que la tendance internationale va à l'encontre des blocs de puissance et des notions d'un ordre international fondé sur l'équilibre de la puissance et des sphères d'influence, facteurs qui présupposent tous entre les pays des relations inégales pouvant équivaloir à une domination. Les pays non alignés continueront à s'opposer au principe de la polarisation autour de centres de puissance, ce principe étant incompatible avec l'indépendance authentique et la démocratisation des relations internationales, sans lesquelles il n'est pas possible d'instaurer un ordre international satisfaisant.

34. Les pays non alignés s'identifient à tous les mouvements de libération nationale luttant pour leur indépendance vis-à-vis du joug colonial et s'associent à toutes les tentatives visant à éliminer les relations inégales et la domination de toutes sortes, et ils continueront à agir dans ce sens par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies.

35. La Conférence, prenant acte de la décision de l'Organisation de l'Unité africaine de tenir une Conférence au sommet extraordinaire sur la question du Sahara occidental et la situation qui en résulte dans la région, a exprimé l'espoir que cette réunion conduirait à une solution juste et durable à cette question.

36. La Conférence affirme le droit du peuple de Timor oriental à l'autodétermination conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de Sécurité.

37. La Conférence a exprimé sa profonde préoccupation devant la situation critique qui règne dans la Côte dite française des Somalis (Djibouti).

Elle a réaffirmé le droit inaliénable et sacré du peuple du territoire à l'autodétermination et à l'accession immédiate à une indépendance authentique et inconditionnelle.

La Conférence a entériné la résolution 480 adoptée à la 27ème session du Conseil des Ministres de l'OUA, telle qu'elle a été approuvée par la Conférence au sommet, sur la Côte dite française des Somalis (Djibouti) et a instamment demandé à toutes les parties concernées de prendre de toute urgence des mesures pour mettre en oeuvre la résolution susmentionnée ainsi que la résolution I adoptée par la Conférence des Ministres des Affaires étrangères des pays non alignés à Lima.

La Conférence a exigé que la France prenne de toute urgence les mesures nécessaires pour instaurer un climat propre à assurer une évolution pacifique équitable et démocratique en vue de l'indépendance immédiate et inconditionnelle et, à cette fin, d'autoriser avant l'organisation d'un référendum, le retour des Mouvements de Libération nationale reconnus par L'OUA, conformément à la résolution 3480 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin qu'ils puissent participer librement à la vie politique à l'intérieur du territoire.

38. La Conférence a exigé que soit restaurée à Cuba, au Panama et à l'Argentine respectivement, la souveraineté sur Guantanamo, sur la zone du Canal de Panama et sur les Malovines puisque ces pays en ont la propriété légitime.

VI. *AFRIQUE AUSTRAL*

39. La Conférence s'
historiques et de grande
en Afrique australe depu
d'Alger. Les Victoires d
libération sur le colonia
Bissau, au Mozambique,
Sao Tomé-et-Principe ai
de l'agression sud-africai
de nouveaux horizons à
en Afrique australe. La
tisfaction que la libérat
l'Angola en particulier a
de la liberté de nouvel
leurs arrières.

40. Cette situation g
un nouvel élan à la lut
et la dignité humaine, e
l'intensification de la lu
en Namibie. Elle a au
masses noires opprimées
détermination et leur rés
et criminel de *l'apartheid*
ciale. La résistance des
a atteint un degré nouv
d'un soulèvement national

41. La Conférence a
déroulent au Zimbabwe
soulèvement en Afrique
ments d'une grande port
finale et décisive de la li
niques de minorités racial

42. La Conférence a
pérées et impitoyables
étaient une tentative po
Les massacres de popula
les assassinats de sang-
d'écoliers, de femmes et
et dans d'autres centres
par des forces armées
répression massive nota
détentions arbitraires en
en Afrique du Sud, ainsi
constantes contre les Et
Zambie, d'Angola du M
font maintenant partie
minoritaires.

43. La Conférence a
indignation l'invasion n
de l'Angola, comme la
le régime sud-africain d
refouler la vague de la
pression raciste au-delà
du Sud et de la Namibie.
Amendment Act de 1976
ciste d'envoyer des troup
l'Afrique du Sud.

44. La Conférence a
le peuple d'Angola pour
rieuse contre les envahis
Sud et leurs alliés et rend
de Cuba et aux autres E
d'Angola à faire échec à
et colonialiste du régime
et ses alliés.

45. Dans le même sen
le respect et l'application
de sécurité des Nations U
1976) exigeant de la p
l'Afrique du Sud l'inde